



## **REGLEMENT COMPLET DU JEU du jeu WEB « 50 gagnants par jour »**

---

La société Ferrero France organise du 01/09/2009 au 31/12/2009 un jeu intitulé « Jeu WEB 50 ans FERRERO - 50 gagnants par jour » dont le règlement a été déposé chez Maître Ploux, huissier de justice à Rouen (76).

La société Ferrero France souhaite prolonger ce jeu jusqu'au 28/02/2010.

Les articles 1, 3, 4, 5 et 8 sont donc modifiés comme suit :

### **NOUVEL ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE**

La société FERRERO FRANCE, société anonyme au capital de 15.394.608 euros, dont le numéro unique d'identification est 602 018 897 RCS Rouen, dont le siège social est 18 rue Jacques Monod, 76130 Mont Saint Aignan, organise du 01/09/2009 à 8h00 au 28/02/2010 à 21h00, un jeu national gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Jeu WEB 50 ans FERRERO - 50 gagnants par jour ».

### **NOUVEL ARTICLE 3 : PRINCIPE DU JEU**

Le jeu est une loterie à instants gagnants ouverts, accessible sur le site internet [www.50ans-ferrero.fr](http://www.50ans-ferrero.fr).

9170 instants gagnants, soit 50 instants gagnants par jour du 01/09/2009 au 28/02/2010, ont été répartis aléatoirement sur toute la durée du jeu et déposés auprès de Maître Ploux, Huissier de Justice à Rouen (76).

A chaque instant gagnant correspond une dotation.

Le jeu est véhiculé sur les produits Duplo T3 et T6, Kinder Bueno Lait T3, Bipack, T2\*2 et T5, Kinder Bueno White T5 et T3, Kinder Chocolat T4, T8, T16 et T 24, Kinder Country T6 et T9, Kinder Maxi T6, T10 et T11, Kinder Schoko-bons 125g, 200g et 320g, Kinder Surprise T3 et T6, Nutella 200g, 250g, 400g, 450g, 750g et 800g, Nut&Go T2, Kinder Pingui Cacao T8 et T4, Kinder Pingui Coco T4, Kinder Chocofresh 105g, Tic Tac Cerise T4, Tic Tac Duo T4, Tic Tac Fruit de la Passion T4, Tic Tac Menthe T4, Tic Tac Menthe Extra Forte T4, Tic Tac Chlorophylle T4, Tic Tac Orange T4.

## **NOUVEL ARTICLE 4 : PRESENTATION DES LOTS**

Le jeu est doté des lots suivants :

- 30 journées pour 4 personnes en Normandie avec la visite de l'usine Nutella, d'une valeur commerciale unitaire de 380 euros TTC (valeur constatée le 10 Août 2009).

Le voyage valable du 1<sup>er</sup> mars 2010 au 1<sup>er</sup> mars 2011 comprend par personne :

- le transport aller/retour de la gare la plus proche (ou si cela est nécessaire de l'aéroport le plus proche) du domicile jusqu'à Paris ou Rouen directement, en classe économique ;
- Si nécessaire, le transport Paris/ Rouen aller/retour en classe économique ;
- visite de l'usine FERRERO de Villers-Ecalles;
- les taxes et l'assurance rapatriement ;
- le repas du midi sera dédommagé à hauteur de 30 euros TTC par personne soit une enveloppe de 120 euros TTC pour 4 personnes.

Cette proposition est faite sous réserve de la disponibilité des prestations mentionnées, au moment des réservations.

Le voyage ne comprend pas :

- le transport Aller/retour entre le domicile et la gare (ou l'aéroport) la plus proche du domicile ;
  - les dépenses d'ordre personnel ;
  - les pourboires éventuels ;
  - les activités optionnelles ;
  - les repas et les boissons non mentionnés.
- 2440 Tartinutella d'une valeur commerciale unitaire de 20€ TTC environ
  - 2100 étuis Tic Tac en acier brossé d'une valeur commerciale unitaire de 20€ TTC environ

- 4600 paniers de produits FERRERO d'une valeur commerciale unitaire de 20€ TTC environ et comprenant 1 Nutellino (Nutella 30g), 1 Kinder Surprise, 2 packs Kinder Schoko-Bons 125g, 1 étui Tic Tac Citron vert et Orange, 1 étui Tic Tac Cerise Acérola, 1 étui Tic Tac Menthe, 2 Kinder Maxi, 4 Kinder Chocolat, 2 Kinder Bueno, 1 Kinder Bueno White, 1 Kinder Country, 2 Kinder Délice Cacao, 1 Duplo, 4 Ferrero Rocher, 4 Raffaello.

## **NOUVEL ARTICLE 5 : MODALITES DE PARTICIPATION**

Pour jouer, les participants doivent :

1) Se munir d'un code jeu en achetant les produits porteurs de l'opération ou en demandant gratuitement une carte du jeu.

↳ Participation en achetant le produit :

Pour obtenir un code il suffit d'acheter un produit porteur de l'offre et :

- Concernant les pots de Nutella: laisser tremper le pot dans l'eau froide pendant environ 1 heure, décoller délicatement l'étiquette et regarder au dos de l'étiquette pour découvrir le code.
- Concernant les autres produits porteurs de l'offre: découvrir le code inscrit à l'intérieur de l'emballage.

↳ Participation par canal gratuit :

Il est possible d'obtenir gratuitement 3 codes en demandant 3 cartes du jeu jusqu'au 29/01/10 à l'adresse du jeu. La participation par canal gratuit est limitée à une seule demande par foyer (même nom, même adresse postale) pendant toute la durée du jeu.

Le participant recevra alors ses cartes jeu (suivant sa demande) par courrier sous trois semaines environ.

2) Accéder au jeu :

- Se connecter sur Internet à partir du 01/09/2009 à 8h00 et jusqu'au 28/02/2010 à 21h00 à l'adresse suivante : [www.50ans-ferrero.fr](http://www.50ans-ferrero.fr)
- Remplir le formulaire d'inscription (nom, prénom, date de naissance, adresse mail, adresse postale, numéro de téléphone, ...). Il est rappelé que le participant doit obligatoirement saisir tous les champs du formulaire signalés par un astérisque (\*) ;
- Entrer le code dans le champ prévu à cet effet ;
- Le participant aura ensuite accès directement à la vérification de son code de jeu. En cas de code erroné, le participant ne pourra accéder au jeu. Si au bout de 10 tentatives le code soumis est erroné, le participant sera informé du blocage temporaire de son compte.

La participation est strictement nominative. Le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. En cas de pluralité de participation constatée, toutes les participations seront annulées.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées, toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraînant automatiquement l'élimination de la participation.

La participation au jeu par Internet est réservée aux personnes physiques qui valident manuellement et personnellement leur participation et adoptent une attitude loyale à l'égard du jeu et de ses procédures. La société organisatrice exclura automatiquement du jeu tout participant déloyal qui aura utilisé tout procédé permettant d'automatiser sa participation, sans intervention physique, tout participant qui aura joué sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants et plus généralement tout participant qui aura manifestement joué au-delà du nombre autorisé de participation.

De manière générale, la société organisatrice se réserve le droit d'exclure du jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait tenté de tricher, de troubler le bon déroulement par tout procédé ou qui n'aurait pas respecté le présent règlement. Dans ce cas, le gagnant sera déchu de tout lot.

## **NOUVEL ARTICLE 8 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION**

Les participants au jeu peuvent obtenir le remboursement de leurs frais de participation, dans les conditions suivantes :

- Remboursement du timbre pour la demande de carte(s) jeu gratuite(s) au tarif lent en vigueur pour une enveloppe de moins de 20 g, dans la limite d'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse postale).
- Remboursement du timbre utilisé pour la demande de remboursement au tarif lent en vigueur pour une enveloppe de moins de 20g, dans la limite d'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse postale).
- Remboursement de la (des) connexion(s) Internet uniquement si le participant accède au jeu à partir d'un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée au prorata du temps de communication, et uniquement dans ce cas. Remboursement sur la base forfaitaire de 2 minutes soit 0.14€ TTC. Tout autre accès Internet au jeu (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée...) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement au service du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site [www.50ans-ferrero.fr](http://www.50ans-ferrero.fr) et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Un seul courrier de demande de ces remboursements par foyer (même nom, même adresse) pendant toute la durée du jeu à envoyer avant le 30/04/10 à l'adresse du jeu (cachet de la poste faisant foi) et comprenant les coordonnées complètes du participant (nom, prénom, adresse postale), un RIB ou RICE et s'agissant du (des) remboursement(s) de la connexion Internet la date et l'heure de participation, le(s) code(s) utilisé(s) pour jouer, et la facture de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès à Internet.

Les remboursements seront effectués par virement bancaire dans un délai d'environ 8 semaines à compter de la réception de la demande.

Conformément à l'article 7, la société organisatrice se réserve le droit de demander aux gagnants l'envoi par courrier recommandé de l'original de l'emballage ou de la carte jeu du canal gratuit ou de l'étiquette Nutella sur laquelle est imprimée un code ayant permis de participer. Dans ce cas, les frais d'envoi de la carte jeu ou étiquette Nutella seront remboursés.